

leur tenue, leur attitude, par les sentiments qu'ils exprimaient avec tant d'élan et d'enthousiasme, ils sont au dessus de tous les éloges. On les a vus, par un mouvement spontané, se jeter à genoux au passage du Saint-Père, et le peuple applaudissait.

Il paraît que le Pape recevra jeudi tous les officiers de l'armée, et l'on espère même qu'il bénira toutes nos troupes, qui seraient, pour cette cérémonie, réunies dans une des cours intérieures du Vatican. C'est M. le général en chef qui a demandé cette faveur, et le Pape l'a accordée avec la grâce la plus parfaite. Après la présentation du corps diplomatique, M. le général s'approcha du Pape et lui dit : "Saint-Père, j'ai une grâce à vous demander.—Elle vous est accordée d'avance, répondit le Pape; que désirez-vous?—Je désirerais, Saint-Père, vous présenter mes officiers.—Ce sera pour moi un bonheur de les recevoir; quel jour voulez-vous?—Nous prendrons, Très-Saint-Père, celui qui conviendra à Votre Sainteté.—Eh bien! alors, jeudi j'aurai le plaisir de vous voir avec tous vos braves officiers."

C'est le Pape qui a adressé le premier la parole au corps diplomatique, en le remerciant de lui avoir été fidèle dans l'exil et de l'avoir reconduit dans sa ville. M. Martinez de la Rosa a répondu en deux mots : "Le corps diplomatique n'a fait qu'accomplir son devoir. Il espère que le retour de Votre Sainteté à Rome portera bonheur à cette ville et sera un gage de paix pour le monde entier."

Lorsque le Saint-Père eut remonté dans ses appartements avec le sacré-collège et le corps diplomatique, la foule l'a suivi, et plusieurs ont pu pénétrer presque dans son cabinet. On m'assure qu'un prêtre français qui avait suivi le flot, sans trop savoir où il allait, ayant été reconnu par le Saint-Père, en a reçu des marques particulières de bienveillance. Le Pape avait déjà honoré d'une semblable faveur trois prêtres français que le rabat avait signalés à son attention lorsqu'il descendait de voiture, à la porte de St-Jean-de-Latran. On voit que le Saint-Père tâche de toutes manières de faire comprendre combien il apprécie les services rendus par la France au Saint-Siège; Pie IX aime la France; il le dismit dernièrement à un de nos nationaux, qui lui répondit avec franchise : "Et vous avez bien raison, Très-Saint-Père, parce que personne au monde ne vous aime et ne vous est plus dévoué que le peuple français."

Il se confirme qu'une tentative coupable a eu lieu aux abords du palais Chigi. Les révolutionnaires ont fait partir un pétard pour effrayer la population et l'empêcher d'aller au devant du Saint-Père. Une autre tentative a eu lieu au Quirinal. Trois individus avaient entrepris de mettre le feu à la porte du palais. Une patrouille de carabiniers les mit en fuite. Les factieux en ont été pour leurs frais. Ils ont été écrasés par le triomphe de Pie IX.

A l'occasion de sa rentrée à Rome, Pie IX a fait distribuer aux pauvres vingt-cinq mille écus romains.

Encore de la Tempérance.

Les zélés apôtres de la tempérance ont dû voir avec plaisir les efforts qu'on a faits dans les environs de Québec, pour obtenir de la législature une bonne loi de licence. On a reçu, sans doute, avec un plaisir égal la formule de requête que nous avons donnée

à la réquisition de nos amis. Cette formule n'est qu'un fond d'idées, assurément bonnes et approuvées de tous ceux auxquels nous avons pu les communiquer. Si on obtenait une loi basée sur ces idées, [ou semblable à celle du Wisconsin] nul doute que la tempérance se maintiendrait sans d'choir en rien, et qu'elle s'établirait partout, même dans les racoins les plus inaccessibles à cette vertu.

Tous conviennent que le commerce des boissons, demeurant tel qu'il est, ou ne subissant que de légères modifications, sera toujours funeste à la tempérance, et finira par la tuer totalement, dans un avenir peu éloigné, et replongera le peuple dans la dégradation d'où il a été tiré par le zèle des envoyés de Dieu. Mais cette forme absolument nécessaire ne sera pas accordée, si nous ne pétitionnons pas en masse, en fournissant un projet de loi tel, ou à peu près, que la formule donnée.

L'an dernier, il a été présenté quelques requêtes à la législature. On ne savait pas trop alors quelle était la disposition de nos législateurs à cet égard. On avait que des espérances. Aujourd'hui ces espérances, sont devenues des certitudes. Les requêtes en question furent peu nombreuses comparativement à la population de cette province. Cependant elles ont suffi pour fixer sérieusement l'attention de la législature. On s'en convaincra en lisant notre article publié dans le *Journal* du 18 avril. Mais ces requêtes, il le faut bien comprendre, ne sont pas suffisantes pour obtenir une loi vraiment bonne. En général ces requêtes demandent la suppression des auberges dans leurs localités respectives, et rien de plus. Ce qui n'est certes pas assez. Il faut présenter un projet de loi basé sur les besoins moraux du peuple. Nos législateurs, avec toute leur angoisse et leurs lumières, ne sont pas à portée de bien connaître les maux du peuple, ni les moyens d'y remédier, comme le prêtre et les autres citoyens respectables, qui vivent habituellement au milieu de lui, et qui gémissent tous les jours sur ses misères si grandes et si communes, filles légitimes du vice de l'intempérance.

Il serait donc nécessaire que les paroisses, qui ont déjà pétitionné, renouvellent leurs pétitions de la manière suggérée ici, et que celle qui ne l'ont pas encore fait, le fissent au plutôt. On a lieu de croire que les requêtes seront cette année plus nombreuses que l'année dernière et qu'elles encombreront, pour ainsi dire, les tables de la législature. Car depuis ce temps la tempérance a fait beaucoup de progrès. Tout le district de Québec et celui de Trois-Rivières sont maintenant enrôlés sous sa glorieuse bannière, et plus des trois quarts de celui de Montréal, sans compter les progrès incessants des Rechabites dans le Haut-Canada et les townships de l'est.

Mais laissons le district de Montréal de côté. Il a ses apôtres et a formulé sa requête sous leur dictée. Celui de Québec doit l'imiter en formulant la sienne dans le même sens. C'est ce qui a été fait, grâce à Dieu; il n'y plus qu'à adopter unanimement cette requête, en lui faisant tel amendement jugé nécessaire. Déjà quelques paroisses l'ont fait; espérons que le très grand nombre suivra cet exemple, et que le mouvement des campagnes entraînera la cité avec lui. Car la ville ne peut pas rester oisive quand tout se remue autour d'elle. Elle est le cœur du district; si elle continue à détailler le poison, nous n'avons pas d'espoir de motiver les campagnes, ni de les conserver après les avoir